

ELABORATION D'UN GUIDE RELATIF À LA GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES PETITES COLLECTIVITÉS VIS À VIS DE LA CONTAMINATION MICROBIOLOGIQUE

Rapport de phase 1

Tome 3 : Synthèse des enquêtes



BRI
ingénierie

1105, Avenue Pierre Mendès France
BP 4001 - 30001 NIMES Cedex 5 | FRANCE
Tél. : 04.66.87.50.00 - Fax. : 04.66.87.51.09
E-Mail : bri@bri.fr



Juillet 1999



ELABORATION D'UN GUIDE RELATIF A LA GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES PETITES COLLECTIVITES VIS-A- VIS DE LA CONTAMINATION MICROBIOLOGIQUE

RAPPORT DE PHASE 1 – TOME 3 SYNTHESE DES ENQUETES REALISEES AUPRES DE 30 DEPARTEMENTS

PRÉAMBULE	1
1. EXPLOITATION DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES DDASS	3
1.1 Introduction	3
1.2 Nombre d'UDI de moins de 2 000 habitants	3
1.3 Population des UDI de moins de 2 000 habitants	3
1.4 Zones de captages	4
1.5 Systèmes de désinfection utilisés	5
2. LES CAUSES DE CONTAMINATION MICROBIOLOGIQUE OBSERVÉES	8
2.1 Les parties défectueuses du système d'alimentation en eau	8
2.2 Investissements et différents niveaux de gestion	9
2.2.1 Construction de nouvelles installations	9
2.2.2 Gestion à long terme des installations et de l'environnement existants	9
2.2.3 Gestion courante des installations	10
2.3 Les obstacles à une gestion de l'eau efficace vis-à-vis de la qualité de l'eau	11

3. LES ACTIONS ENGAGÉES, PROGRAMMÉES, ENVISAGÉES	12
3.1 Présentation des actions	12
3.1.1 Au niveau départemental	12
3.1.2 Au niveau communal	17
3.2 Commentaires	17
4. ACTIONS PROPOSÉES	19
4.1 La méthode	19
4.2 Les principaux résultats	19
4.1.1 1 ^{ère} simulation : communes isolées	19
4.1.2 2 ^{ème} simulation : cas de regroupements de communes	22
4.1.3 3 ^{ème} simulation : utilisation du dispositif « emplois-jeunes »	23
4.2 Bilan	25
5. CONCLUSION	27
ANNEXES	29
Annexe 1 : Questionnaire destiné aux DDASS	30
Annexe 2 : Graphiques illustrant les réponses aux questionnaires destinés aux DDASS	39
Annexe 3 : Fiches « SATEP »	44
Annexe 4 : Etude de cas : le secteur de la Montagne Bourbonnaise dans le département de l'Allier	52
Annexe 5 : Estimation des coûts d'exploitation des installations d'alimentation en eau potable dans les petites communes rurales	55
Annexe 6 : Réponses à certaines remarques concernant le rapport provisoire de phase 1	93
TABLEAUX	
Tableau 1 : Systèmes de désinfection adaptés aux petites collectivités (d'après DDAF Alpes-Maritimes).	7
Tableau 2 : Actions en cours visant à améliorer la qualité de l'eau dans les petites collectivités.	14
Tableau 3 : Actions envisageables au niveau communal.	17
Tableau 4 : Coûts de la gestion de l'alimentation en eau potable – Communes isolées.	19
Tableau 5 : Estimation des temps consacrés à l'AEP dans les collectivités de la Côte d'Or.	21
Tableau 6 : Coûts de la gestion de l'alimentation en eau potable – Regroupement de communes.	22

PREAMBULE

L'étude s'est déroulée de la façon suivante :

- *De juin à septembre 1998 : synthèse bibliographique et entretiens avec les représentants des Agences de l'Eau, de la DGS et des DRASS, de la DGE, du Ministère de l'Agriculture.*
- *1^{er} octobre 1998 : réunion avec l'ensemble du Comité de Pilotage permettant de fixer les orientations de la suite de l'étude, et notamment :*
 - *le choix des départements qui feront l'objet d'enquêtes dans la suite de la phase 1 (18 départements avec visites et 13 par courrier),*
 - *l'élaboration d'un questionnaire destiné aux DDASS,*
- *fin octobre 1998 : envoi du questionnaire aux DDASS des 31 départements retenus,*
- *novembre 1998 à février 1999 : enquêtes auprès des départements : un entretien (visite ou entretien téléphonique) est réalisé de façon systématique avec la DDASS ; selon les premières informations obtenues, d'autres acteurs de la gestion de l'eau dans le département sont ensuite interrogés : délégations des Agences de l'Eau, Conseils Généraux, DDAF, collectivités, sociétés fermières,...*
- *11 février 1999 : réunion intermédiaire, présentation des résultats des enquêtes sur 7 départements, premiers éléments de synthèse,*
- *mars-avril : fin des enquêtes ; envoi systématique, pour validation et/ou compléments d'informations, des comptes-rendus réalisés sur chaque département à tous les intervenants rencontrés sur le département concerné.*

Les deux premiers tomes du rapport de phase 1 sont consacrés aux comptes-rendus des enquêtes réalisées dans les départements. Ce rapport constitue le tome 3 du rapport de phase 1. Il présente la synthèse des résultats obtenus lors des enquêtes.

L'objectif de cette phase 1 est de décrire dans l'ensemble des départements enquêtés :

Les résultats du point de vue de la qualité bactériologique de l'eau potable,

Les causes des non-conformités de la qualité bactériologique,

Les solutions mises en œuvre (ou à mettre en œuvre) pour diminuer le nombre des non-conformités de la qualité bactériologique, en particulier du point de vue des modes de gestion de l'eau potable, au niveau de la collectivité et au niveau des départements,

Dans la mesure des données disponibles, on s'efforcera de réaliser une analyse critique des actions menées par les collectivités et les services de l'Etat et des départements, et d'évaluer l'efficacité des mesures prises.

1. EXPLOITATION DES REPONSES AUX QUESTIONNAIRES DDASS

1.1 INTRODUCTION

Cette partie est consacrée à une exploitation directe des résultats des questionnaires destinés aux DDASS (le questionnaire est présenté en annexe 1).

Sur les 31 questionnaires adressés aux DDASS, nous avons obtenu en retour 26 questionnaires remplis (dont un a été rempli par le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence). Les résultats sont présentés dans les graphes joints en annexe 2 et commentés dans la suite de ce paragraphe. Les départements suivants n'ont pas répondu au questionnaire : Gard, Lozère, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Hautes-Pyrénées.

1.2 NOMBRE D'UDI DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

La gestion de l'eau est plus complexe dans les départements où les UDI sont les plus nombreuses : ce sont le Puy-de-Dôme (920 UDI de moins de 2 000 habitants), la Savoie (840 UDI de moins de 2 000 habitants), la Haute-Savoie (752 UDI de moins de 2 000 habitants).

A l'inverse, l'Allier, la Charente-Maritime, le Bas-Rhin bénéficient d'un faible nombre d'UDI.

Notons également que les contraintes topographiques fortes dans les départements montagneux représentent également une limite à la gestion et l'organisation de l'AEP. C'est le cas de l'Ariège, des Pyrénées Atlantiques, du Puy-de-Dôme, du Cantal, des Alpes de Haute-Provence, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

1.3 POPULATION DES UDI DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

On distingue :

- les départements où la population des UDI de moins de 2 000 habitants représente une faible part de la population totale du département : le Bas-Rhin (11,3%), la Seine-Maritime (10%), l'Allier (8,7%), les Alpes-Maritimes (5,1%), la Haute-Garonne (5%).
- les départements où la population des UDI de moins de 2 000 habitants représente une part importante de la population totale du département : le Pas-de-Calais (34%), l'Eure-et-Loir (41%), les Hautes-Alpes (48%), l'Ariège (49%), la Haute-Marne (60 %).

Les départements qui comptent la population la plus importante dans des UDI de moins de 2 000 habitants sont l'Eure-et-Loir (161 467 habitants), le Puy-de-Dôme (210 997 habitants), le Pas-de-Calais (493 150 habitants), mais c'est également le département le plus peuplé avec près de 1,5 millions d'habitants et une densité de 218 hab./km².